



# Division des Examens et Concours

# DIEC/13-617-1497 du 16/12/2013

# BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE STL - SPECIALITE : SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES EN LABORATOIRE - EPREUVE DE PROJET EN ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE A LA SPECIALITE, EPREUVE D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE EN LV1 ET EPREUVE D'EVALUATION DES COMPETENCES EXPERIMENTALES

Références : note de service n° 2012-034 du 6 mars 2012 publié au BOEN n° 12 du 22 mars 2012 relative à l'épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et à l'épreuve d'enseignement technologique en LV1, consultable à l'adresse :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\_officiel.html?pid\_bo=26358 modifiée et complétée par la note de service n° 2012-179 du 20 novembre 2012 publiée au BO n° 45 du 6 décembre 2012 consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\_officiel.html?pid\_bo=28748 - note de service n° 2012-035 du 6 mars 2012 publié au BOEN n° 12 du 22 mars 2012 (lien précédent) relative à la définition de l'épreuve d'évaluation des compétences

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées généraux et technologiques

publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme DUFORT - Tel : 04 42 91 71 94 - Fax : 04 42 91 75 02

Je vous communique ci-dessous les instructions relatives à l'organisation des épreuves de projet en enseignement spécifique à la spécialité, d'enseignement technologique en LV1 et d'évaluation des compétences expérimentales du baccalauréat de la série STL rénovée.

# 1 - Epreuve de projet

Le projet en enseignement spécifique de la spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire est conduit sur une durée de 36 heures.

L'épreuve de projet notée sur 20 points est une épreuve orale de coefficient 6 dont l'évaluation, organisée en cours d'année dans l'établissement de formation, est réalisée en deux temps.

# 1-1 Premier temps d'évaluation : conduite du projet

Cette partie d'épreuve est notée sur 10 points.

L'évaluation est réalisée par les professeurs qui assurent l'accompagnement pédagogique du projet technologique, à partir d'un point intermédiaire dans la semaine du 17 au 22 février et au terme du projet, au plus tard la semaine du 7 au 12 avril 2014.

#### 1-1-1 Evaluation

Bien qu'il s'agisse d'un travail en partie collectif, l'évaluation est individuelle et fait l'objet d'une fiche établie selon le modèle en annexe 1 de la note de service n° 2012-034 du 6 mars 2012. La fiche doit être complétée au plus tard la semaine du 7 au 12 avril au terme de la période consacrée au projet.

La note attribuée est accompagnée d'appréciations détaillées pour chacune des compétences évaluées.

Pour renseigner cette fiche le professeur s'appuie :

- sur l'évaluation des compétences développées par chaque élève lors de l'élaboration, de la réalisation et de l'exploitation du projet
- sur le point intermédiaire et le bilan final réalisés sur la conduite du projet par le groupe.

# 1-1-2 Organisation de l'épreuve

Les élèves-candidats et les professeurs sont convoqués par le chef d'établissement.

Une liste d'émargement des candidats doit être établie par les établissements. En cas d'absence justifiée d'un élève le jour fixé pour l'évaluation, une deuxième convocation est proposée au candidat. Seule l'absence non justifiée permet l'attribution de la note zéro à cette partie de l'épreuve.

Remarque : Lors de l'évaluation du point intermédiaire de la conduite du projet, la première partie de l'épreuve d'enseignement technologique en LV1 est également réalisée.

# 1-2 Deuxième temps d'évaluation : présentation du projet

Cette partie d'épreuve est notée sur 10 points

La présentation du projet comporte deux composantes évaluées distinctement : la réalisation d'un rapport et la soutenance orale

# 1-2-1 Le rapport de projet.

Le rapport est noté sur 4 points. Il est réalisé par le groupe d'élèves qui a conduit le projet (groupeprojet). Il comporte quinze pages au maximum, annexes comprises. Il est déposé dans l'établissement d'origine par le groupe de candidats au plus tard le **vendredi 4 avril 2014**. Le rapport de projet est déposé en trois exemplaires, **deux exemplaires sous forme papier et un exemplaire sous forme numérique au format PDF enregistré sur un CD.** 

# Le fichier sera nommé :

STLprojet14\_lycée-candidat\_nom-initialeprenom-candidat1\_nom-initialeprenom-candidat2\_nom-initialeprenom-candidat3\_nom-initialeprenom-candidat4.pdf.

Au plus tard le **mardi 8 avril 2014**, chaque établissement mettra à la disposition de l'évaluateur désigné dans l'établissement un exemplaire papier du rapport et transmettra :

- par mail le rapport enregistré au format PDF à monsieur Marc Peyrat marc.peyrat@ac-aix-marseille.fr
- par courrier
  - ▶ un exemplaire papier du rapport
  - ▶ un CD (support d'enregistrement numérique du rapport) au lycée Jean Perrin à l'attention de Monsieur Marc Peyrat

Lycée Jean Perrin 74 rue verdillon 13010 MARSEILLE

Monsieur Marc Peyrat transmettra aux évaluateurs extérieurs à l'établissement pour réception le **lundi 14 avril 2014 au plus tard** :

- par mail le rapport enregistré au format PDF
- par courrier un exemplaire papier du rapport

Après avoir vérifié l'exemplaire papier du rapport, les examinateurs complètent **pour chaque candidat** une fiche d'évaluation (annexe 2 de la note de service 2012-034 du 6 mars 2012).

La note sur 4 points attribuée à cette composante de l'épreuve est la même pour tous les élèves du même groupe.

La note attribuée est accompagnée d'appréciations détaillées sur la qualité scientifique et rédactionnelle du rapport. Dans l'éventualité où un groupe d'élèves ne remet pas de rapport la note zéro est attribuée à chaque élève du groupe.

# 1-2-2 La soutenance orale du projet

Elle est notée sur 6 points. Elle débutera le lundi 12 mai et se poursuivra les jours suivants si nécessaire.

# 1-2-2-1 Déroulement de l'épreuve

La soutenance orale du projet se décompose en deux parties :

- une présentation collective qui peut comprendre la présentation d'une expérience, pendant laquelle chaque candidat du groupe expose une partie du projet, selon un déroulement librement choisi. Chaque candidat dispose d'une durée de 5 minutes
- un entretien individuel d'une durée de 10 mn pendant lequel le candidat **est seul en présence** du jury. L'entretien porte sur l'ensemble du projet.

Au cours de la présentation orale du projet, outre le rapport de projet, les candidats s'appuient sur un ou plusieurs documents supports élaborés par le groupe-projet à cet effet. Il peut s'agir par exemple d'un diaporama, mais ce peut être un autre type de support.

La soutenance orale du projet fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle en annexe 3 de la note de service n° 2012-034 du 6 mars 2012.

La note est accompagnée de commentaires justifiant les compétences du candidat en termes de communication et d'argumentation ainsi que de la maîtrise scientifique du projet.

Remarque : Afin de rendre indépendantes les deux parties de l'évaluation de l'épreuve de projet, la commission d'évaluation de la présentation du projet ne doit pas avoir connaissance des résultats de l'évaluation de la conduite du projet.

#### 1-2-2-2 Organisation de l'épreuve

L'épreuve est organisée sous l'autorité du recteur. Le chef d'établissement, chef de centre, veille à son bon déroulement.

S'agissant d'une épreuve évaluée en cours d'année, il appartient au chef d'établissement d'établir pour chaque groupe d'élèves une convocation indiquant le jour et l'horaire ainsi qu'une liste d'émargement des candidats. Seule l'absence injustifiée permet l'attribution de la note zéro à la soutenance orale.

L'évaluation est réalisée par une commission composée de deux professeurs qui n'ont pas encadré le projet du candidat. Au moins un de ces deux professeurs enseigne dans un autre établissement que celui du candidat.

Chaque établissement centre d'épreuve devra faire parvenir à la DIEC 2.02 pour le **vendredi 28 mars 2014**, le calendrier exact qu'il aura retenu pour le déroulement de l'épreuve dans la limite de 8 heures d'évaluation par jour.

Monsieur Marc Peyrat transmettra à la DIEC 2.02 l'organisation et la composition des jurys pour chaque centre d'épreuves. Les membres des commissions d'évaluation seront convoqués par mes services.

# 1-3 Notation de l'épreuve de projet

A compter de la session 2014, un bordereau de notation sera édité pour chaque partie de l'épreuve. Les professeurs qui ont évalué la conduite du projet saisiront une note sur 10 points (au demi-point près). Les professeurs qui ont évalué la présentation du projet saisiront également une note sur 10 points (au demi-point près). La note de la présentation du projet résulte de la somme des notes obtenues aux évaluations du rapport de projet (sur 4 points) et de la soutenance orale du projet (sur 6 points).

Les notes saisies sont remontées dans l'application OCEAN qui fait le calcul de la note finale de l'épreuve. Le cas échéant, elle est arrondie au point entier supérieur.

Les deux bordereaux de notation seront transmis par la DIEC aux établissements à partir de début février. Les notes doivent être saisies sur LOTANET à l'issue des évaluations et au plus tard fin mai 2014.

# 1-4 Cas particulier des candidats individuels

Ils ne présentent que la seconde partie de l'épreuve à partir d'un rapport et d'un descriptif de la conduite de projet qu'ils auront eux-mêmes réalisés. L'épreuve se déroule comme indiqué ci-dessus (point 1-2)

Seule la présentation orale est évaluée et conduit à une note sur 20 points. L'absence de rapport ou de descriptif est toutefois pénalisée.

Le lycée Jean Perrin à Marseille est désigné centre académique pour les candidats individuels. Ceuxci devront y déposer leur rapport au plus tard le vendredi 4 avril 2014 en trois exemplaires, deux exemplaires sous forme papier et un exemplaire sous la forme numérique au format PDF enregistré sur un CD.

# Le fichier sera nommé :

STLprojet\_Jean-Perrin\_candidat individuel\_nom-prenom-candidat.pdf.

Il sera transmis par monsieur Marc Peyrat aux membres de la commission.

# 2 - Epreuve d'enseignement technologique en LV1

Il s'agit d'une épreuve orale évaluée en cours d'année pour laquelle seuls les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20 multipliés par 2 sont pris en compte pour l'examen.

Pour les candidats scolaires la langue de l'épreuve est obligatoirement celle enseignée par l'établissement. Elle peut être distincte de la langue choisie par le candidat au titre de l'épreuve obligatoire de LV1.

Pour les candidats individuels la langue retenue pour l'épreuve est l'allemand, l'anglais, l'espagnol ou l'italien.

# 2-1 Objectifs de l'épreuve

L'épreuve porte **uniquement** sur les compétences de communication en LV1 dans le contexte de la réalisation du projet en sciences physiques et chimiques en laboratoire..

Le candidat présente en langue vivante 1 les différentes problématiques scientifiques et techniques auxquelles il est confronté et explique les choix qu'il a effectués. Sont notamment évalués le lexique fonctionnel utilisé ainsi que les compétences sociolinguistiques et pragmatiques mises en œuvre en vue d'une communication efficace.

# 2-2 Organisation de l'épreuve

Elle est organisée sous la responsabilité du chef d'établissement qui convoque les élèves et les professeurs.

Une liste d'émargement est établie. En cas d'absence d'un élève le jour prévu pour l'évaluation une deuxième évaluation lui est proposée. Il est rappelé que seule l'absence injustifiée permet l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

La commission d'évaluation est composée d'un professeur de LV1 et d'un professeur de spécialité ayant participé au suivi du projet.

L'épreuve se déroule en deux parties :

# 2-2-1 Première partie : présentation orale en LV1 de la conduite de projet

Cette première partie notée sur 10 points s'articule avec la première partie de l'épreuve de projet en sciences physiques et chimiques en laboratoire. Elle a lieu au plus tard la semaine du 17 au 22 février 2014.

# Déroulement de l'épreuve

Dans un premier temps le candidat dispose d'une durée conseillée de 5 minutes pour présenter en langue vivante 1 le projet, son état d'avancement, les raisons de son choix.

Dans un second temps un échange d'une durée conseillée identique a lieu avec le jury. Le candidat prend part à une conversation technique en LV1 au cours de laquelle il justifie ses choix.

La commission d'évaluation établit pour chaque candidat une fiche d'évaluation selon le modèle publié en annexe 4 de la note de service n° 2012-179 du 20 novembre 2012.

# 2-2-2 Deuxième partie : présentation orale en LV1 du projet

Cette deuxième partie notée sur 10 points est organisée au troisième trimestre au plus tard la semaine du 19 au 24 mai 2014.

# Déroulement de l'épreuve (durée 10 minutes)

Il s'agit d'une présentation individuelle. Chaque candidat-élève élabore un dossier scientifique et technique sous forme numérique en langue vivante 1. Ce dossier comporte 1 à 5 pages tableaux et graphiques inclus. Aucun document papier n'est attendu.

Le dossier constitue un support d'évaluation, il n'est pas noté et n'est pas remis à la commission d'évaluation avant l'épreuve.

La présentation orale débute par un exposé du candidat qui dispose d'une durée maximale de 5 minutes. Elle est suivie d'un entretien en langue vivante 1 avec les examinateurs d'une durée identique. L'ensemble de l'épreuve a une durée totale de 10 minutes.

#### ▶ Motation

La commission d'évaluation établit pour chaque candidat une fiche d'évaluation selon le modèle en annexe 5 de la note de service n° 2012-179 du 20 novembre 2012.

# 2-3 Notation de l'épreuve d'enseignement technologique en LV1

A compter de la session 2014, un bordereau de notation sera édité pour chaque partie de l'épreuve :

- un bordereau pour la présentation orale en LV1 de la conduite de projet évaluée sur 10 points (au demi-point près)
- un bordereau pour la présentation orale en LV1 du projet évalué sur 10 points (au demi-point près) Les notes saisies seront remontées dans l'application OCEAN qui calcule la note de l'épreuve en cumulant les points attribués aux deux sous parties et en appliquant éventuellement un arrondi au point entier supérieur.

Les deux bordereaux de notation seront transmis par la DIEC aux établissements à partir de début février. Les notes doivent être saisies sur LOTANET à l'issue des évaluations, au plus tard fin mai 2014.

# 2-4 Cas particulier des candidats individuels

Les candidats individuels ne subissent que la deuxième partie de l'épreuve (présentation orale en LV1 du projet) qui est, dans ce cas, notée sur 20 points.

# 3 - Dispositions communes aux épreuves de projet et d'enseignement technologique en LV1

# 3-1 Organisation des épreuves

L'organisation des épreuves est de la compétence du chef d'établissement, même lorsque les examinateurs sont convoqués par le recteur (cf. épreuve de la présentation du projet).

Le chef d'établissement informe suffisamment à l'avance les élèves de la date des évaluations en s'assurant d'une traçabilité certaine, afin d'éviter toute contestation. En cas d'absence justifiée d'un élève le jour fixé pour son évaluation, une évaluation de rattrapage est mise en place. Si l'élève ne s'y présente pas il est porté absent à la partie de l'épreuve correspondante.

#### 3-2 Fiches d'évaluation

Les fiches d'évaluation pré-renseignées à partir des données issues d'OCEAN seront transmises aux établissements par publipostage à partir du 3 février 2014.

Les fiches d'évaluation établies pour chaque candidat ont le statut de copies d'examen.

A ce titre elles pourront être communiquées aux candidats qui en font la demande uniquement après la délibération des jurys. C'est pourquoi elles doivent être complétées avec le plus grand soin. Elles sont conservées dans l'établissement centre d'épreuve pendant un an après les délibérations des jurys.

En aucun cas les examinateurs ne doivent communiquer aux candidats les notes qu'ils attribuent. Seul le jury de l'examen a compétence pour arrêter la note définitive des épreuves.

L'épreuve de projet et l'épreuve d'enseignement technologique en LV1 décomposée en sous épreuves évaluées en cours d'année sont déclarées non délibérées au niveau des sous-épreuves dans le pilote réglementaire. Lors de la délibération du jury la majoration éventuelle ne peut être effectuée qu'au niveau de l'épreuve maîtresse. Cette majoration sera automatiquement répercutée dans DELIBNET sur les sous-épreuves concernées. Sur le relevé de notes remis au candidat, seule sera mentionnée la note globale de l'épreuve.

# 4 - Epreuve d'évaluation des compétences expérimentales

Il s'agit d'une épreuve **ponctuelle** pratique d'une durée de 3 heures et de coefficient 6.

L'épreuve porte sur le programme de l'enseignement de sciences et physiques et chimiques en laboratoire en classe de première et terminale et sur le programme de l'enseignement de mesure et instrumentation en classe de première. Elle a lieu dans le cadre habituel de formation de l'élève du 26 mai au 3 juin 2014.

# 4-1 Objectif de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer le candidat dans le cadre d'une démarche scientifique menée en laboratoire de physique-chimie.

Le candidat est évalué sur les six compétences suivantes :

#### s'approprier

le candidat s'approprie la problématique du travail à effectuer et l'environnement matériel à l'aide d'une documentation :

#### analyser :

le candidat justifie ou propose un protocole, propose un modèle ou justifie sa validité, choisit et justifie les modalités d'acquisition et de traitement des mesures ;

# réaliser :

le candidat met en œuvre un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité ;

#### valider

le candidat identifie des sources d'erreur, estime l'incertitude sur les mesures à partir d'outils fournis et analyse de manière critique la cohérence des résultats ;

# communiquer:

le candidat explique ses choix et rend compte de ses résultats sous forme écrite et orale ;

# être autonome et faire preuve d'initiative :

le candidat exerce son autonomie et prend des initiatives avec discernement et responsabilité.

# 4-2 Composition du jury

La composition du jury est arrêtée par la DIEC en liaison avec l'IA-IPR de la spécialité. A cet effet une réunion sera organisée au mois de mars

La composition du jury est établie en respectant les principes suivants :

- les membres du jury ne peuvent pas examiner leurs élèves de l'année en cours (article D 336-9 du code de l'éducation),
- les examinateurs sont les professeurs de l'équipe de physique et chimie de l'établissement
- Ce n'est que dans le cas très exceptionnel où le vivier des enseignants ne permet pas à l'établissement de se suffire à lui-même qu'il peut être fait appel à des enseignants extérieurs à l'établissement.

Les membres du jury sont convoqués par le division des examens et concours.

#### 4-3 Convocation et absence des candidats

S'agissant d'une épreuve ponctuelle, la convocation des candidats s'effectue à deux niveaux :

- Au niveau rectoral. Le candidat reçoit une convocation générale qui mentionne la période à laquelle a lieu l'évaluation de l'épreuve ponctuelle de compétences expérimentales.
- Au niveau de l'établissement. Le plan de passage de l'épreuve par demi-journée est établi sous la responsabilité du chef d'établissement

En cas d'absence non justifiée, la note zéro est attribuée au candidat. Si l'absence est justifiée une deuxième convocation lui est proposée. En cas d'impossibilité majeure le candidat devra se présenter à la session de remplacement.

# 4-4 Organisation de l'épreuve

Une banque nationale de sujets est constituée. Pour chaque session, un ensemble de sujets est tiré au sort au niveau national et communiqué aux établissements au début du troisième trimestre.

Chaque sujet décrit la situation expérimentale dans laquelle le candidat est évalué et est accompagné d'un modèle de fiche d'évaluation. Les établissements choisissent dans cet ensemble les situations d'évaluation qu'ils mettront en œuvre, en veillant à offrir un juste équilibre entre les différentes composantes de l'enseignement de spécialité.

Tous les établissements publics et privés sous contrat sont centres d'examen pour cette épreuve.

Au début de l'épreuve le candidat tire au sort la situation dans laquelle il est évalué.

Un examinateur évalue simultanément quatre candidats au maximum. Si les conditions matérielles le permettent, une même situation d'évaluation peut concerner plusieurs groupes de quatre candidats en respectant la condition : un examinateur évalue l'intégralité de la prestation du groupe de quatre candidats qui lui est attribué.

# 4-5 Evaluation

L'épreuve est notée sur 20 points en points entiers.

L'évaluation doit prendre en compte les six compétences : s'approprier, analyser, réaliser, valider, communiquer, être autonome et faire preuve d'initiative.

Les professeurs examinateurs disposent d'une fiche d'évaluation, correspondant à la situation d'évaluation, au nom de chaque candidat. Cette fiche sert de support à l'évaluation du candidat ; elle porte la note qui lui est attribuée avec un commentaire qualitatif. Ce document ainsi que la feuille réponse rédigée par le candidat ont le statut de copies d'examens. Ils sont strictement confidentiels.

Les bordereaux de notation seront transmis aux centres d'épreuves début mai. Les notes doivent être saisies sur LOTANET au plus tard le vendredi 6 juin 2014.

# 4-6 Cas particulier des candidats individuels

Les candidats individuels passent cette épreuve dans un établissement public ou privé sous contrat à une date fixée par le recteur de l'académie, sur les sujets retenus au niveau national.

# 4-7 Aménagement de l'épreuve à l'attention des candidats présentant un handicap (cf BA n°608 du 30 septembre 2013)

Les élèves présentant un handicap, pour lequel l'avis du médecin désigné par la commission départementale des personnes handicapées a préconisé un aménagement, passent l'épreuve à partir d'une sélection de situations d'évaluation adaptées à leur handicap et déterminées à partir des listes nationales.

En fonction de l'avis médical, les adaptations peuvent porter sur le choix des types de situations d'évaluation, sur l'aménagement du poste de travail, sur la présentation du sujet lui-même. Dans ce dernier cas, on veillera à ce que les compétences expérimentales évaluées prévues dans le sujet ne soient pas modifiées et soient mise en œuvre par le candidat lui-même.

Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

# Tableau récapitulatif des épreuves de projet, d'enseignement technologique en LV1 et d'évaluation des compétences expérimentales

Epreuve / Barème	Parties de l'épreuve / Barèmes	Examinateurs	Dates	Durée	Documents utilisés par les candidats	Fiches d'évaluation pour chacun des candidats	
	Première partie : conduite de projet évaluée sur 10 points  Professeurs de l'établissement suivant le déroulement du projet durant l'année  Point intermédiaire réalisé la semaine du 17 au 22 février 2014.  Au terme du projet, au plus tard du 7 au 12 avril 2014.		1	Aucun	Fiche annexe 1 de la note de service 2012- 034 du 6 mars 2012		
Epreuve de <b>projet</b> (notée sur 20 points)	Deuxième partie : présentation du projet à l'aide du rapport du groupe évalué sur 4 points	Commission d'évaluation composée de deux professeurs : un enseignant de l'établissement en charge de la filière STL SPCL mais n'intervenant pas en classe de terminale et un enseignant extérieur à l'établissement,	Rapport de projet déposé dans l'établissement par chaque groupe au plus tard le vendredi 4 avril 2014 Rapport envoyé par mail et par courrier (un au format papier et un enregistré au format pdf sur un CD) à Marc Peyrat le mardi 8 avril 2014 au plus tard.	Chaque groupe ayant conduit le projet remet un rapport sous forme numérique au format pdf et sous forme papier en deux exemplaires.  Un exemplaire papier sera mis à disposition de l'évaluateur désigné dans l'établissement et le second exemplaire papier sera transmis avec celui sous forme numérique à Marc Peyrat, lycée Jean Perrin à Marseille, qui se chargera de le faire suivre à l'évaluateur extérieur à l'établissement.		Fiche individuelle d'évaluation annexe 2 de la note de service 2012-034 du 6 mars 2012	
	Troisième partie : présentation du projet à l'aide d'une soutenance orale évaluée sur 6 points  intervenant dans l'enseignement de spécialité SPCL de la classe de terminale.  Ils seront convoqués par le recteur		Calendrier exact du déroulement de l'épreuve transmis par l'établissement à la DIEC (Rectorat) pour le 28 mars 2014 Présentation orale Le 12 mai 2014 et les jours suivants si nécessaire	Présentation collective : 5 min par candidat. Entretien individuel : 10 min	Outre le rapport de projet, les candidats s'appuient sur un document support, élaboré par le groupe, pour la présentation orale du projet.	Fiche individuelle d'évaluation annexe 3 de la note de service 2012-034 du 6 mars 2012	
Epreuve d'enseignement technologique en LV1 (notée sur 20 points mais seuls	Première partie : présentation orale en LV1 de la conduite de projet évaluée sur 10 points	Professeurs de l'établissement de LV1 et de spécialité suivant le projet durant l'année	Au plus tard la semaine du 17 au 22 février 2014.	Durée conseillée Présentation : 5 min Entretien : 5 min	Aucun	Fiche individuelle d'évaluation annexe 4 de la note de service n° 2012-179 du 20 novembre 2012.	
sont pris en compte pour l'examen les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20)	Seconde partie : présentation orale du projet en LV1 évaluée sur 10 points	Professeurs de l'établissement de LV1 et de spécialité suivant le projet durant l'année	Au plus tard dans la semaine du 19 au 24 mai 2014	Présentation : 5 min Entretien : 5 min	Chaque candidat élabore un dossier scientifique et technique, sous forme numérique, en LV1.  Ce dossier est un support de présentation, il n'est pas évalué	Fiche individuelle d'évaluation annexe 5 de la note de service n° 2012-179 du 20 novembre 2012.	
Epreuve d'évaluation des compétences expérimentales (notée sur 20 points)	Le candidat tire au sort la situation dans laquelle il est évalué sur <b>20 points</b> , au début de l'épreuve.	Un professeur de la discipline de l'établissement n'ayant pas le candidat comme élève durant l'année en cours	Epreuve <b>du 26 mai au</b> <b>3 juin 2014</b>	3 h	Aucun	Fiche d'évaluation adaptée à chaque situation d'évaluation à partir de celle issue de la banque nationale	

# BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE Série STL

# Epreuve de projet

# Fiche d'évaluation de la conduite de projet

SESSION:							
NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSE	EME	:NT :				
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :	/ILLE :					
	ACADEMIE	:					
	Très insuffisa	nt	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant		
Appropriation de la problématique							
Planification des phases du projet et gestion du temps							
Recherche et traitement d'informations autour de la problématique							
Pertinence et réalisation des activités pour répondre à la problématique : expériences, activités en entreprise ou en laboratoire							
Autonomie, esprit d'initiative et prise de responsabilités							
Participation au travail d'équipe							
		NO	TE:	/ 10	)		
COMMENTAIRES							
Noms et prénoms des professeurs ayant suivi le projet			Date et s	ignatures			

# BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE Série STL

# Epreuve de projet

# Fiche d'évaluation du rapport de projet

SESSION:							
NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT:						
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE:						
	ACADEMIE :						
		Très insuffis		Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	
Présentation générale du document : plan, organisation, soin apporté, présence d'une synthèse	<b>)</b>						
Qualité de la rédaction : clarté de l'expression, rigue du vocabulaire, présentation des résultats	ur						
Contenu scientifique : mise en évidence de la démarche, justification des choix effectués, résultats des investigations conduites, pertinence et analyse de la ou des réponse(s) apportée(s) à la problématique							
Qualité de la synthèse							
			NOTE: /4				
COMMENTAIRES							
Noms et prénoms des professeurs évaluateurs du rapport et de la soutenance							

# BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE Série STL

# Epreuve de projet Fiche d'évaluation de la soutenance orale de projet

SESSION:							
NOM DU CANDIDAT :	E.	ETABLISSEMENT :					
PRENOM DU CANDIDAT :		VILLE:					
	CADEMIE :						
		Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant		
Présentation et pertinence du document support utilisé pour l'oral							
Construction de l'exposé: pertinence de la construction par rapport à la problématique, présend d'un plan, gestion du temps	е						
Expression claire et rigoureuse, distance par rappor aux documents	t						
Contenu scientifique de l'exposé : compréhension d la problématique, argumentation, justification des choix effectués, rigueur dans les termes utilisés							
Pertinence des réponses du candidat aux questions posées							
Raisonnement(s) développé(s) à partir des question posées	s						
		NO	OTE :	/6			
COMMENTAIRES							
Noms et prénoms des professeurs évaluateurs du rapport et de la soutenance		Date et si	gnatures				

					AIII.	CAC	7	
Exaccalauréat technologique série STL Epreuve d'enseignement technologique en lanç lom : Etablissement : Prénom : Session :				ie v	'ivar	nte 1	I	
Fiche d'évaluation de la première partie de l'épreuve : Présentation orale en langue vivante 1 de la conduite de projet								
Rappel: il s'agit d'évaluer les compétences spécifiques à l'utilisation d'une langue vivante dans le cadre d'un enseignement technologique, en s'appuyant obligatoirement sur le projet conduit par le candidat. On attend donc qu'il soit capable de décrire clairement et avec un vocabulaire adapté la problématique identifiée et les activités réalisées et qu'il soit capable d'apporter des précisions à la demande du jury.								
Compéte	ences évaluées			Evaluati			'n	
Compete	HICES Evaluees			0	1	2	3	
Présenter le projet, son état d'avancement	prévisionnel ou réel e	n langue vivante 1	(sur 5 poir	ıts)	(1)			
Présenter l'intérêt du projet, les raisons de sor	n choix							
Décrire un état d'avancement du projet, d'une	idée, d'une démarche,	d'une solution					 	
Décrire les tâches collectives et individuelles c	conduites ou à conduire						 	
Prendre part à une conversation technique	en langue vivante 1 (:	sur 5 points) (2)						
Interagir avec le jury en vue de le convaincre								
<ul> <li>(1) - niveau 1 : le candidat utilise un champ lexical souvent approximatif et commet de fréquentes fautes grammaticales ne permettant pas de faire la preuve de l'appropriation du projet. <ul> <li>niveau 2 : le candidat livre un discours clair et intelligible mais avec un vocabulaire limité et quelques erreurs.</li> <li>niveau 3 : le candidat s'exprime dans une langue correctement maîtrisée permettant de présenter un discours pertinent et argumenté.</li> <li>Afin d'obtenir une note sur 5 points pour cette partie de la grille d'évaluation, les examinateurs attribuent 1 point au « niveau 1 », 3 points au « niveau 2 » et 5 points au « niveau 3 », puis divisent le total des points attribués par 3.</li> </ul> </li> <li>(2) - niveau 1 : le candidat intervient simplement mais la communication repose sur la répétition et des demandes de reformulation.</li> <li>niveau 2 : le candidat répond et réagit en apportant quelques précisions par rapport à son exposé.</li> </ul>								
- niveau 3 : le candidat cherche à argumenter, à convaincre, réagit avec pertinence. Afin d'obtenir une note sur 5 points pour cette partie de la grille d'évaluation, les examinateurs attribuent 1 point au « niveau 1 », 3 points au « niveau 2 » et 5 points au « niveau 3 ».								
NOTE: /								
	APPRECIATIONS							

Date et signatures

Noms et prénoms des examinateurs

Baccalauréat technologique série STL Epreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1
Nom : Etablissement :
Prénom : Session :

# Fiche d'évaluation de la seconde partie de l'épreuve : Présentation orale en langue vivante 1 du projet

Rappel: il s'agit d'évaluer les compétences spécifiques à l'utilisation d'une langue vivante dans le cadre d'un enseignement technologique, en s'appuyant obligatoirement sur le projet conduit par le candidat. On attend qu'il soit capable, en langue vivante 1, de présenter son projet en dégageant la problématique mise en œuvre pour ensuite rendre compte de sa démarche technique en justifiant ses choix. Il effectuera un bilan des résultats obtenus.

Commétomoro évaluées		Evaluation			
Compétences évaluées				3	
Faire le bilan du projet en langue vivante 1 (sur 5 points) (1)					
Situer le projet dans sa dimension socioculturelle (développement durable, sécurité, aspects économiques)					
Expliquer et justifier un des choix effectués					
Présenter des résultats finalisés d'expérimentation, de démarches de réflexion					
Prendre part à une conversation technique en langue vivante 1 (sur 5 points) (2)					
Interagir avec le jury en vue de le convaincre				-	

- (1) niveau 1 : le candidat utilise un champ lexical souvent approximatif et commet de fréquentes fautes grammaticales ne permettant pas de faire la preuve de l'appropriation du projet.
  - niveau 2 : le candidat livre un discours clair et intelligible mais avec un vocabulaire limité et quelques erreurs.
  - niveau 3 : le candidat s'exprime dans une langue correctement maîtrisée permettant de présenter un discours pertinent et argumenté.

Afin d'obtenir une note sur 5 points pour cette partie de la grille d'évaluation, les examinateurs attribuent 1 point au « niveau 1 », 3 points au « niveau 2 » et 5 points au « niveau 3 », puis divisent le total des points attribués par 3.

NOTE:

/ 10

- (2) niveau 1 : le candidat intervient simplement mais la communication repose sur la répétition et des demandes de reformulation.
  - niveau 2 : le candidat répond et réagit en apportant quelques précisions par rapport à son exposé.
  - niveau 3 : le candidat cherche à argumenter, à convaincre, réagit avec pertinence.

Afin d'obtenir une note sur 5 points pour cette partie de la grille d'évaluation, les examinateurs attribuent 1 point au « niveau 1 », 3 points au « niveau 2 » et 5 points au « niveau 3 ».

APPRECIATIONS				
Noms et prénoms des examinateurs	Date et signatures			